

SEANCE DU 01 JUILLET 2014



DELIBERATION N° 8

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 27
Votants : 29
Pour : 27
Contre : 2
(P.Favraud, C
Martin)
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, A.LECHEVALLIER, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT-VILLAUME- MANSARD, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. CRAVEIRO-DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : C.DUFOUR (procuration à F.GONZALEZ), C.MARTIN (procuration à P.FAVRAUD)

Secrétaire de séance : I.OXOBY-PAGNAN

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, expose au Conseil le PEdT mis en place à compter du 1^{er} septembre 2014, dans le cadre des activités périscolaires, élargies par la réforme des rythmes scolaires introduite par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Elle indique que ce PEdT est en cours de validation par l'Inspection Académique, ainsi que la CAF et fait l'objet d'une convention entre la Commune, le représentant de l'Etat, l'Inspection Académique et la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle précise que pour assurer certaines animations prévues tout au long de l'année scolaire, la Commune de Boucau a décidé de faire appel à plusieurs associations dont les conditions d'intervention sont précisées dans la convention type jointe.

Le Conseil Municipal,

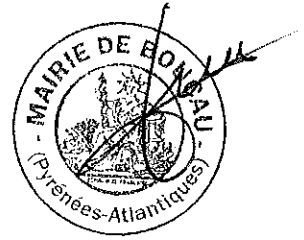
Après avoir entendu l'exposé de Madame Claire ORDONNES,
Après avoir pris connaissance du PEdT,
Après avoir pris connaissance de la convention de mise en œuvre du PEdT,
Après avoir pris connaissance de la convention type de prestation de services relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire,

Objet :
Conventions PEdT

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- . Valide le PEdT,
- . Mandate Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre du PEdT,
- . Accepte la convention type de prestation de services relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire,
- . Mandate Monsieur le Maire à signer une convention avec chaque association concernée.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 2 juillet 2014
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2014